

saient assez que la Renaissance avait ouvert pour les lettres et pour les arts une ère toute nouvelle.

Une épître dédicatoire, mise en tête du livre, développa tout ce que le titre annonçait. L'éditeur y faisait parade de ses innovations : « *Cessent hardyement les antiquaillers et amateurs des anciennes images de chercher plus antique antiquité.* » Il ajoutait : « *Si Severe, empereur romain, tenoit en son cabinet, tesmoin Lampridius, les images de Virgile, de Cicero, d'Achilles, et du grand Alexandre pour à icelles se inciter à vertu, je ne voy point pourquoy nous devons abhominer celles par lesquelles on est stimulé à toutes bonnes opérations.* » Il jugeait devoir conserver les anciennes décorations des cimetières, d'autant qu'ils étaient « *jadis par Diogènes révisités pour veoir si entre ces ossements des morts pourroit trouver aucune différence des riches et des pauvres,* » et que aussi les payens pour se « *fréner de mal faire, aux entrées de leurs maisons, ordonoient fosses et tombeaux en mémoire de la mortalité à tous préparée.* » Ce libraire, on le voit, était un homme qui connaissait son temps, et qui n'aurait plus su saluer son père et sa mère sans rappeler les formules des anciens.

Après cette dédicace, il mettait dans son livre : *Diverses tables de mort, non painctes, mais extraictes de l'escripture sainte, colorées par docteurs ecclésiastiques, et umbragées par philosophes.* Plus loin, après les exhortations empruntées aux auteurs sacrés, il insérait encore : « *Mémorables autorités, et sentences des philosophes et orateurs payens pour confirmer les vivants à non craindre la mort.* »

L'ouvrage qu'il fit ainsi paraître à Lyon, sous l'escu de Coloigne, en 1538, contenait quarante et un sujets gravés sur bois. L'artiste qui les avait composés, secondant les intentions du libraire, n'avait conservé des anciennes images de la Danse Macabre, que l'idée des diverses conditions hu-